

## Déclaration du RECEF à Cotonou

**Nous**, membres représentants des organismes de gestion des élections du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), réunis à Cotonou, du 20 au 21 mars 2017 dans le cadre du Séminaire international d'échanges sur le thème : « *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes* », en présence de l'Organisation internationale de la Francophonie et d'autres partenaires internationaux;

**Réitérant** notre engagement à la Déclaration de Bamako adoptée le 3 novembre 2000 dans le cadre du *Symposium sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone* et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948;

**En nous appuyant** sur les travaux du Séminaire qui contribueront à la réflexion sur les pratiques du financement de la vie politique et du contrôle des comptes de campagnes électorales;

**Considérant** les échanges de bonnes pratiques qui ont permis d'approfondir les connaissances sur l'univers du financement de la vie politique, notamment à travers les cinq ateliers de travail, à savoir:

- Les concepts, principes, et états des lieux en Francophonie;
- Le financement des partis politiques : les sources de revenus;
- L'encadrement des dépenses électorales;
- Le contrôle des comptes de campagnes et l'application de la loi;
- Les bonnes pratiques et perspectives d'avenir.

**Recommandons** aux organismes de gestion des élections, aux acteurs des processus électoraux, aux organismes de contrôle du financement de la vie politique et des comptes de campagnes de favoriser, en conformité avec le contexte historique et socioéconomique des pays membres et en considérant la culture électorale et la politique nationale:

- le maintien ou la mise en place d'un système de financement de la vie politique qui assure un juste équilibre entre les sources de financement privé et public, autant pour les partis politiques que pour les candidats;

- la poursuite de la réflexion sur les règles encadrant le financement de la vie politique afin d'assurer l'équité et l'égalité des chances entre les candidats;
- la poursuite de la réflexion sur les règles encadrant les dépenses électorales ainsi que sur les mesures de contrôle mises en place pour assurer le respect de ces règles;
- le maintien ou la mise en place de règles qui prévoient la production de rapports financiers et de dépenses électorales accessibles au public afin d'assurer la transparence des sources de revenus et des dépenses des candidats et des partis politiques;
- le renforcement des règles comptables régissant la présentation des rapports financiers et des dépenses pour les partis politiques et les candidats;
- le maintien ou la mise en place d'organes de contrôle indépendants disposant des ressources nécessaires pour réaliser leur mandat;
- la mise en place de mesures dissuasives suffisantes, ainsi que la mise en œuvre des sanctions relatives à la contravention des règles encadrant le financement de la vie politique et le contrôle des comptes de campagnes électorales;
- le maintien ou la mise en place de directives régissant l'utilisation des ressources de l'État pendant les campagnes électorales;
- la prise en compte des enjeux émergents pour faire évoluer le cadre légal en cette matière;
- le partage de l'information sur les pratiques observées dans d'autres pays et l'organisation d'ateliers de réflexion nationale portant sur l'enjeu du financement de la vie politique et du contrôle des comptes de campagnes.

**Exprimons** nos sincères remerciements au peuple béninois et à son gouvernement, à la Commission électorale nationale autonome du Bénin et à l'Organisation internationale de la Francophonie pour leur appui respectif à l'organisation de cet événement qui a permis aux participants d'échanger sur le financement de la vie politique.

*Fait à Cotonou  
Le 21 mars 2017  
Les participants*